

FEUILLE D'AVIS DE LAUSANNE.

N° 7. MARDI

(Chez L. LACOMBE.)

16 FÉVRIER 1836.

Le prix de l'Abonnement à cette Feuille , pour l'année , est de 4 Francs pour la ville et 5 Batz au porteur , et 6 Francs pour toutes les autres Communes du Canton , expédiée franche de port. On souscrit en tout temps au BUREAU D'AVIS , rue du Pont , N°. 11. Les lettres , paquets et argent doivent être adressés francs de port.

AVIS JURIDIQUES. BÉNÉFICES D'INVENTAIRES.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens de feu Sieur Antoine fils de feu George Corbaz , de Renens , en son vivant domicilié à Ouchy. Le Tribunal que je préside ayant accordé le bénéfice d'inventaire de la succession du dit Sieur Corbaz , avec terme aux héritiers , selon la loi , pour se déclarer d'accept ou de refus ; vous êtes invités à produire , personnellement ou par un fondé de pouvoirs , vos titres et prétentions quelconques , par devant la commission , qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne , les mercredis 24 du courant , 9 et 23 Mars prochain , dès les trois heures à six heures de l'après-midi , sous peine de forclusion. Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 4 Février 1836.

C. Guisan , président. G. Rouge , greffier.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens de feu Sieur David-Bénédict Lecoultrre , du Chenit et de Bérolles , en son vivant voiturier à Lausanne. Le Tribunal que je préside ayant accordé aux héritiers du dit Lecoultrre le bénéfice d'inventaire , avec terme selon la loi pour accepter ou répudier sa succession , vous êtes invités à produire personnellement ou par un fondé de pouvoirs vos titres et prétentions quelconques , par devant la commission qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne , les mercredis 17 Février , 2 et 16 Mars prochains , dès les deux heures à cinq heures de l'après-midi , sous peine de forclusion. Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 29 Janvier 1836.

C. Guisan , président. Pour le greffier , L. Boucherle.

Aubonne. Tribunal de District.— Feu Samuel Velen , de Bougy-Villars. Interventions fixées aux 9 , 16 et 23 Février.

Cossonay. Tribunal de District.— Feu François fils de feu Jean-Louis Ansermier , de Penthaz. Interventions fixées aux 22 Février , 5 et 19 Mars.

Lavaux. Tribunal de District.— Feu Pierre-Samuel Chollet , de Maracon , domicilié à la Damas , rière Puidoux. Interventions fixées aux 15 , 29 Février et 14 Mars.

Morges. Tribunal de District.— Feu Mr. Antoine-Louis-Benjamin Dellient , de Morges , major de dite ville. Interventions fixées aux 13 , 25 Février et 8 Mars.

Vevey. Tribunal de District.— Feu David-Louis fils de feu Pierre-François Butticaz , de Jongny. Interventions fixées aux 20 Février , 4 et 11 Mars.

DISCUSSIONS.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens du Sieur Louis Michoud , de Lausanne , libraire et relieur , domicilié au dit Lausanne. Le Tribunal que je préside ayant accordé au dit Sieur Michoud la discussion de ses biens , vous êtes invités à produire , personnellement ou par un fondé de pouvoirs , vos titres et prétentions quelconques , sans en omettre les comptes qu'on peut avoir à régler avec le discutant , par devant la commission chargée de cette discussion , qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne , les mercredis 2 , 16 et 30 Mars prochain , dès les trois heures à six heures de l'après-midi , sous peine de forclusion. Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 12 Février 1836.

C. Guisan , président. G. Rouge , greffier.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens du Sieur Jean-François Deprez , allié Cassat , de Lutry , précédemment traiteur à Lausanne , et actuellement absent du pays. Le Tribunal que je préside ayant ordonné la discussion des biens du dit Sr. Deprez , vous êtes invités à produire , personnellement ou par un fondé de pouvoirs , vos titres et prétentions quelconques , par devant la commission qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne , les mercredis 24 du courant , 9 et 23 Mars prochain , dès les trois heures à six heures de l'après-midi , sous peine de forclusion. Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 4 Février 1836.

C. Guisan , président. G. Rouge , greffier.

Cossonay. Tribunal de District.— Feu Elie Brenner , de Cossonay. Aux frais des créanciers , en se déclarant le 29 Février.

Cossonay. Tribunal de District.— Feu Pierre-David-Jérémie Guignard , décédé à Sullens. Aux frais des créanciers , en se déclarant le 29 Février.

Lavaux. Tribunal de District.— Feu Jean-François fils de feu Jean-Louis Dizerens , de Savigny , vivant domicilié aux Gollies , rière la dite Commune. Aux frais des créanciers , en se déclarant le 10 Mars.

Lavaux. Tribunal de District.— Feue Dame Susanne née Pilet , veuve d'Abraham-Louis Riccard , domiciliée à Riex. Interventions jusqu'au 28 Février.

Moudon. Tribunal de District.— Feu Jean-Samuel Freymond , allié Olivier , de St. Cierges. Aux frais des créanciers , en se déclarant le 1 Mars.

Rolle. Tribunal de District.— Jean-Charles-François Besson , d'Allaman , connu sous le nom de Jean Besson. Interventions fixées aux 30 Janvier , 13 et 27 Février.

Vevey. Tribunal de District.— Daniel Laufer , de Kloten et d'Eglisau , Canton de Zurich , maître cordonnier à Vevey. Interventions fixées aux 20 Février , 4 et 18 Mars.

Yverdon. Tribunal de District.— Jean-Ulrich Merky , fabriquant de poèles et potier à Yverdon. Interventions fixées aux 17 Février , 2 et 16 Mars.

MISES PUBLIQUES.

1. La Municipalité de Lausanne sera miser , à la Maison-de-Ville , le samedi 20 Février courant , à 2 heures après-midi , les bois ci-après : 1^o. Au Benenté , 122 tisons de sapin (du N°. 578 au 699) , et 3175 fagots de bois divers (du N°. 69 au 100). — 2^o. Au Bois-Clos , 15 tas de bois divers (du N°. 5 au 19). — 3^o. Au Grand-Bois , 26 tas de bois divers (du N°. 43 au 68). — 4^o. En Tirecuaz , 13 tas de bois divers (du N°. 42 au 54).

Lausanne , le 6 Février 1836. Greffe de la Municipalité.

2. Mr. Jean-Louis Masson , de Chavannes , exposera en mise publique au cabaret d'Ecublens , le lundi 29 du présent mois de Février , dès une heure de l'après-midi , les immeubles qu'il possède aux territoires de Chavannes et d'Ecublens , consistant en bâtiments , prés , champs et vignes , de la contenance , ensemble , d'environ vingt poses en plusieurs mas ; le tout à des conditions favorables aux acheteurs.

3. Le 24 courant , à 9 heures du matin , il sera procédé , chez Mr. Brunner , dit Fontaine , maison Fontaine , rue de Bourg , à la vente des effets personnels de feu Mr. Jules Tavel.

4. Le samedi 20 Février courant , dès les 10 heures précises du matin , il sera vendu en mise publique et pour comptant , par les soins des agents de l'administration , dans la grande cave de la Maison Cantonale , du côté de la Barre , au-dessous de la porte de St. Maire , les objets ci-après détaillés , provenant des démolitions et des changemens faits dans plusieurs propriétés cantonales , notamment de l'ancien bâtiment du Tribunal d'Appel , de la cour du Château et des Casernes , savoir :

1^o. Objets en fer.

Des cadres de lit , un portail , des grilles , des chaînes , outils , fourneaux , grandes marmites en bon état , barres , barreaux , ferraille , etc.

2^o. Meubles.

Des chaises rembourrées en drap et en cuir , des chaises en paille , canapé , pupitre , commode , falots , etc.

3^o. Objets divers.

Des portes , fenêtres , boiseries , panneaux en chêne , cordes avec poulie , sondes à eau , etc.

Les personnes qui désireroient voir ces objets avant la mise , pourront s'adresser au concierge de la Maison Cantonale , depuis le mercredi 17 courant jusqu'au jour fixé pour la vente.

5. Aux objets dont la vente a été annoncée pour le 20 courant , à la Maison Cantonale , il sera ajouté :

Un parti de pierres à bâti , telles que sousbassemens , plaques , chapiteaux , etc. , en marbre , et d'autres en pierres dite molasse ; plus , une certaine quantité de pierres à pavé ; le tout déposé actuellement à l'entrée de la cour de la Maison Cantonale.

Parmi les articles déjà annoncés , il se trouve aussi des tuyaux en plomb et beaucoup de vieux fer-blanc , susceptibles d'être remis en service.

FONDS A VENDRE.

1. Une maison , rue d'Etraz , n°. 8 , composée de cave , boutique , arrière-boutique , deux appartemens de trois pièces chacun , deux autres pièces séparées , chambre à lessive , cour , et une petite terrasse. S'adresser au bureau de Mr. Charles Bugnion.

2. A vendre en bloc ou par parcelle , le domaine et la campagne du Bois de Cery. S'adresser au fermier.

VENTES.

LIBRAIRIE DE G. ROUILLER.

1. Vingt sujets lithographiés , tirés des ouvrages de Walter-Scott ; par Mr. A. Van Muyden fils. Prix de la souscription , en noir , L. 4 ; en couleur , L. 16. La souscription sera fermée à la fin de ce mois.

2. RÉPLIQUE au dernier écrit de Mr. le Ministre Olivier , par Mr. le Pasteur Bauty , 1 vol. 80^e , 10 batz. Lettre et argent franco , au Dépôt bibliographique , Cité devant.

3. De beaux pruneaux de Bâle, à 10 crutz, et de belles et bonnes pêches sèches à 4 batz la livre, avec une petite remise en faveur des personnes qui en achèteroient 20 livres au moins. S'adr. chez Guignard, n°. 24, au bas de St. François.

4. Au dépôt de chandelles, place de St. François, vis-à-vis les remises de la Poste : des fromages gras véritable Gruyères, ainsi que de ceux de la bergerie de Prangins (desquels on vient de recevoir un nouvel envoi); des lentilles, des haricots blancs dits cocollettes de France, et des pois; ces farineux très-délicats et faciles à cuire.— Des plumes métalliques de diverses qualités, de l'encre Péry, en petites topettes, propre à l'usage des susdites plumes; des allumettes à frottement, en bois et en bougie; tous ces articles à prix satisfaisans.

5. Reçu à l'hôtel du Lion-d'Or, volailles de Bresse, terrines de foies gras de Strasbourg, sardines à l'huile.

6. Au bas du Grand St. Jean, n°. 24, reçu dernièrement du savon de Marseille, de l'huile à quinques, dite de navet, qu'on détaillera à bas prix.

7. Chez Cheseaux-Duperrut, rue Grand St. Jean, n°. 34, des gruaux, du grietz et farines fines.

8. A vendre environ un cent de bouteilles, à un prix très-modique. S'adresser rue Chaucreau, n°. 33.

9. Des bouteilles vides, à vendre manque de place, rue Grand St. Jean, n°. 49.

10. Le vrai conservateur de la chaussure et des harnais, de la fabrique de l'ingénieur Julin, se vend au poids, à juste prix, chez Christian Héberlé, rue Petit St. Jean, n°. 15.

11. Poudre d'os pour engrais à 35 batz le quintal, franco Lausanne. S'adresser à François Nicollier, à Vevey, à qui l'on est prié d'envoyer des tonneaux ou des sacs en faisant les demandes.

12. Mr. Bulliod, de Genève, se propose de fournir par mois environ deux cents quintaux de charbon de pierre, et en bonne qualité, venant de Rive-de-Giez et St. Etienne, lequel sera rendu à Lausanne, au domicile des commettants. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance pourront s'adresser chez Mr. L. Gremay, peseur public à Lausanne, qui leur fera connoître les prix, soit pour comptant ou à 3 mois de terme.

BONNE OCCASION A SAISIR.

13. Comme Mr. Regnard, chargé de vendre l'article de nouveautés ci-dessous mentionné, appartenant à Mme. Haurisberger, doit partir tout prochainement, il prévient que cette semaine-ci sera la dernière consacrée à la vente. Or, voulant en finir promptement, il vendra à un prix beaucoup plus modique qu'il ne l'a encore fait jusqu'à présent. On trouvera toujours chez lui, comme d'habitude, un grand choix de châles (thibet) imprimés, unis et façonnés, pour toutes saisons, mais surtout pour l'été; des grenadines, foulards, toiles-coton, bonnets grecs, rubans gazés, bordures-cachemire, étoffes de fantaisie et de très-beau satin pour gilets.— La vente se fera toujours en gros et en détail, dans la maison Favey, rue du Grand-Chêne, n°. 5, au second étage sur le devant.

14. Lse. Scherer, rue de Bourg, n°. 30, vient de recevoir de très-beaux shertings sans apprêt; des indiennes dessin Perse, en couleur solide, pour meubles, à juste prix.

15. Au magasin de mode n°. 29, rue de Bourg, reçu un grand choix de blondes larges et étroites, dentelles de Neuchâtel, dessins nouveaux, Valenciennes, etc.

16. Chez Marié Borgeaud, rue du Pont, n°. 17, reçu 50 pièces d'indiennes foncées, couleurs solides, à 5 batz l'aune, dite à 6 bz., dite large à 10 batz; sherting à 6 batz, dit à 6 1/2 batz; percales, nanouks unis et façonnés, mousselines, tulles en bandes et en pièces, dentelles en fil, batistes, rubans, gros de Naples, taffetas, marceline bonne qualité, à 24 batz, châles en tous genres, foulards, fichus, guingaus à 8 batz, beau nappage en fil, dit en coton, cotonnes pour meubles et autres, à des prix avantageux.

17. Au Musée du Commerce un assortiment de très-jolies chaises neuves et bien vernies à 28 et 30 batz; chapeaux de soie sur feutre à 50 et 55 batz; indiennes, châles, cravates et quantité d'autres articles à prix engageans.

18. Rue du Pont, n°. 17, tricots divers, tels que caleçons, camisoles, gilets, jupes, bas; voulant liquider ces articles, on les cédera à très-bas prix.

19. Une capote d'officier d'infanterie, chez Borloz, tailleur, rue St. Pierre.

20. A vendre à bas prix ou à louer un piano pour des commençans; le voir derrière les Terreaux, chez Mme. Pradervand.

21. A bon compte un cor de chasse neuf, avec ses allonges. S'adresser à Mr. Benoit, cafetier, place St. Laurent.

22. Un tour avec tous ses accessoires, un cric, un parti d'outils de menuisier et de charpentier; le tout en bon état. On vendroit séparément et à prix modique. S'adresser au rez-de-chaussée maison Hugonet, derrière les Terreaux, près l'ancien Manège.

23. Chez Lassieur, n°. 1, au bas de St. Laurent, des armoires en sapin à deux portes, dites à une porte, buffets de service, garderober, bois de lit à une et à deux personnes, lits de repos garnis, tables carrées, dites de nuit à colonnes, dites ordinaires, chaises en tous genres, dites en bois dur, neuves et très-fortes, de 10 à 15 batz pièce, tabourets en noyer; glaces, tapis de table, batterie de cuisine; matelas, duvets, traversins, tours de lit en coton, etc.

24. Un shako neuf, chez la veuve Aegerden, n°. 32, Cité-dessous.

25. Un assortiment de cheminées et poèles portatifs, de différents prix, chez Ch. Héberlé, serrurier, rue Petit St. Jean, n°. 15.

26. De petites pommes de terre, chez Regamey, n°. 48, rue Cheneau-de-Bourg.

27. Un bon chien de garde, manteau chocolat, de race génoise. S'adresser à Mr. Ls. Favre, négociant, à Lausanne, ou à Bussy, chef de gendarmerie, à Vevey.

28. Un âne de 4 ans, très-fort, avec son attelage, char, barrials, etc. S'adresser à la campagne de Mr. Bischoff.

29. Une vache prête à veuler. S'adresser chez Cerez, à la Sallaz.

30. A vendre ou échanger, en tout ou en partie, contre des marchandises d'épicerie ou autres comestibles, une vingtaine de livres de lard sec, très-bien conservé. S'adresser au troisième étage n°. 5, Cité-devant.

31. Chez veuve Comte, rue Petit St. Jean, n°. 4, à l'ordinaire du bœuf salé, de la saucisse fraîche, du petit salé et du boudin.

32. Aujourd'hui, de la saucisse fraîche et du boudin, chez Chuard, rue Grand St. Jean, n°. 13.

33. Cent soixante-deux pieds de fumier de mouton. S'adresser au n°. 15, montée St. Laurent.

34. Un tas de fumier. S'adresser au n°. 8, rue Chaucreau.

35. Environ 200 pieds de fumier. S'adresser à Blanc-Hugly, à Chailly.

A LOUER.

1. Deux ânesses fraîches pour le lait, chez veuve Walther, rue de la Tour, n°. 70.

ANNONCES.

1. Les jeunes gens qui désirent être admis dans la compagnie de carabiniers du 3^e. arrondissement, sont prévenus que l'épreuve du tir ordonné par le règlement du 30 Mars 1820, aura lieu, pour la 1^{re}. section, à Montmeillan, le lundi 14 Mars 1836, et pour la 2^e. section, à Lutry, le jeudi 17 dit. On commencera à 9 heures du matin. — Lausanne, le 15 Février 1836.

J. Rouge, capitaine.

2. Toutes les personnes à qui défunt Mr. Christ Hoffer, horloger à Lausanne, pourroit devoir, sont invitées à produire leurs titres et prétentions quelconques à son fils Mr. Bénédict Hoffer, horloger, place St. Laurent, dans le courant du présent mois de Février; même invitation est faite aux débiteurs du défunt de s'acquitter dans le dit terme.

3. La personne qui a laissé des meubles en gage chez Regamey, fontainier, est priée de les réclamer d'ici à la fin du mois; à défaut on se prévaudra du présent avis.

4. Les personnes qui ont laissé en gage, chez Louis Margot, au n°. 23, rue de l'Halle, une table, deux bois de lit, un vieux buffet, etc., sont priées de les réclamer dans la huitaine, à défaut on se prévaudra du présent avis.

5. La personne qui a mis en gage, chez Adam Collet, maître fontainier, une paire de gros ciseaux de jardinier, est invitée à venir les retirer d'ici à la fin du mois courant, passé ce terme on se prévaudra du présent avis.

6. Le Comité de filature pour la classe indigente, à Lausanne, étant dans le cas de suppléer à l'insuffisance de ses ressources pour subvenir aux besoins de l'Etablissement et être en mesure pour l'hiver prochain de fournir de l'ouvrage aux fileuses dès le 1^{er}. Décembre, a résolu, de concert avec le Comité des Dames qui lui est associé, de faire une vente d'ouvrages qui commencera le 4 Juillet prochain et continuera les jours suivants.

En conséquence, les personnes bienfaisantes qui s'intéressent à cette entreprise, de même que toutes celles qui, sans y avoir pris une part directe, voudroient cependant contribuer à la soutenir, sont priées de vouloir bien s'occuper dors et déjà des ouvrages qu'elles pourroient avoir l'intention d'offrir pour être exposés en vente publique au profit de l'Etablissement, et de faire parvenir ces objets pour le 15 Juin prochain, à l'une des Dames du Comité ci-après désignées, chez qui ils seront reçus avec reconnaissance.

L'accueil que le public charitable a fait déjà plusieurs fois à des ventes pareilles pour divers établissements de charité, fait espérer au Comité qu'il accordera la même bienveillance à celle-ci, qui a pour but de soutenir un établissement destiné uniquement à secourir la classe pauvre par le travail et l'industrie, en lui fournit les moyens de gagner honnêtement sa vie pendant la saison rigoureuse, sans recourir aux assistances ou à la mendicité. On voudra bien se rappeler que l'Etablissement de filature a fourni ces dernières années, de l'ouvrage à 2 ou 300 fileuses habitant Lausanne ou les Communes environnantes.

Les Dames du Comité auxquelles on peut adresser les objets sont : Mesdames Milliet, Bridel, Vullyamoz - Fayod, Secretan-Bourret, Gilliéron, Constançon, Défélise-Nillion, Berdez, Vallotton, Francillon, Langin, Porchat, Noblet, Perey-Grenier, et Mesdemoiselles de Saussure, de Bettens, Bergier de Jouxtens, Crud, Larguier, Gély, Wagnon, Penserot.

CONCERT.

7. Le cinquième concert de souscription aura lieu le vendredi 19 Février.

8. L'assemblée générale des membres de l'Abbaye de l'Arc de Lausanne, est convoquée pour le mercredi 24 Février 1836, à 3 heures après-midi, pour entendre le rapport du conseil au sujet de réparations à faire au bâtiment de l'Abbaye. Les plans déposent chez le concierge. — Lausanne, le 12 Février 1836.

Theod. Mercier, secrétaire.

9. Mr. Ed. Chavannes ouvrira un cours élémentaire de physique expérimentale, destiné aux Damies, dans le courant du mois de Mars. On souscrit chez MM. Rouiller et B. Corbaz, libraires.

10. A louer, pour une fabrique de bière, 13 pièces et un petit emplacement, sis à Rumilly; au centre des appartemens existe une fontaine jaillissante, amenée par des tubes en plomb. Cette eau a été éprouvée et analysée pour être de la meilleure qualité pour la fabrication de la bière; il est facile de conduire l'eau dans chaque pièce du premier et du second étage. Il n'existe en Savoie de fabrique de bière qu'à Chambéry et Annecy. — Rumilly a des marchés hebdomadaires et des foires abondant en grains et orge; il se trouve sur la grande route où passent les courriers de Chambéry à Genève; il est à 3 lieues de Frangy, d'Aix, de la Choutaque, à 1 lieue d'Albens, à 4 lieues d'Annecy et de Seyssel. — Le propriétaire pourra, moyennant sûreté, donner toutes les facilités convenables pour le payement. S'adresser à Mr. La Ravoire, notaire à Rumilly.

11. A remettre l'établissement de défunt L. Beck, coiffeur, dans lequel se trouvent des cheveux frisés et bruts, un peu de parfumerie toute fraîche, ainsi que peignes, etc.; on sera très-accommodant pour le prix et les conditions. S'adresser à Mr. Renaud cadet, rue du Pont, n°. 21, qui est chargé de faire voir l'établissement.

12. Chez les frères Lacombe, rue du Grand St. Jean, n°. 39, on achète les vieux étain, plomb, cuivre et fonte, on paye comptant et au prix le plus élevé.

13. Au bas du Grand St. Jean, n°. 24, on achète à l'ordinaire le vieux étain, cuivre, plomb, laiton, et l'on paye comptant.

14. Au n°. 10, rue Cheneau-de-Bourg, on achète le linge et les habillements d'homme.

15. Au n°. 1, au bas de St. Laurent, on achète toute espèce de laine verte, comme tours de lits vêts anciens.

16. Cheseaux-Duperrut, boulanger, rue Grand St. Jean, n°. 34, cuit le pain des particuliers, à juste prix; il se recommande au public et il fera son possible pour contenter les personnes qui l'honoreraient de leur confiance.

17. Le citoyen Nicolas Liechty, de Nyon, patenté du Conseil de Santé, donne avis qu'il est arrivé à Lausanne pour détruire les rats, les souris, les grillons et les caffards, sans aucun danger pour d'autres animaux. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, le trouveront au Raisin, place de la Palud, n°. 19, et à Morges, à la Galère.

18. Un homme et sa femme, munis des meilleurs renseignemens, désireroient trouver à desservir une auberge, connaissant cette partie. S'adresser chez Mr. Pahud, hôtel de l'Union, rue de l'Halle.

19. On désire placer un garçon d'environ 13 ans pour apprenti coiffeur et perruquier. S'adresser à la boutique n°. 11, rue de Bourg.

20. La messagère Vodoz avise le public qu'elle fait tous les dimanches matin le voyage de Vevey à Martigny, et celui de Vevey à Lausanne, les mercredi et samedi de chaque semaine. Elle mettra tous ses soins aux commissions qu'on voudra bien lui donner, et les marchands seront traités favorablement pour le prix. S'adr. à la Couronne, à Lausanne.

EMPRUNTS ET PLACEMENTS DE FONDS.

1. On demande à emprunter, sur bonnes sûretés, quatre mille francs. S'adresser au n°. 13 A, rue Neuve.

2. On demande à emprunter L. 4000, au 3 pour cent, sur première hypothèque. S'adresser au Bureau d'Avis.

DEMANDES.

1. On désireroit trouver un vigneron pour cultiver 14 ouvriers de vigne. S'adresser à Regamey, en Rochette, sous Belmont.

2. On demande à acheter de rencontre six couverts d'argent. S'adresser au magasin d'épicerie, rue du Grand-Chêne, n°. 5.

3. On demande à acheter un tour de rencontre. S'adresser chez Bürger, maître cordonnier, rue Escaliers-du-Marché, n°. 3.

4. On demande à acheter des lies; pour comptant, place de la Palud, n°. 16.

5. On demande à acheter des bouteilles vides, pour l'eau d'arguebuse. S'adresser au Petit-Chêne, n°. 5.

6. On demande à acheter quelques milliers de tuiles courbes. S'adresser à S. Rouge, rue Grand-Chêne, n°. 3.

MAISONS DE CAMPAGNE A LOUER.

1. A louer présentement la maison de maître du Bois-de-Cery. S'adresser au fermier.

2. A louer, à Paudex, la maison d'habitation de maître de la propriété de Mr. Marcel, composée d'un appartement indépendant et dépendances, jouissance d'un jardin, arbres fruitiers et promenades dans le verger. Près de la maison, de l'eau de bonne qualité. S'adresser à lui-même, à Lausanne.

APPARTEMENTS A LOUER PRÉSENTEMENT.

1. Le second étage de la maison Valier, rue de Bourg, n°. 34, composé de 3 grandes pièces indépendantes, avec cuisine et toutes les dépendances nécessaires. S'adresser à Mr. Parmelin, au bas des Escaliers-du-Marché, n°. 3.

2. Le rez-de-chaussée n°. 5, au Chemin-Neuf. S'adr. à H. Gex, rue du Pont, n°. 16.

3. Plusieurs appartemens dans une maison neuve, composés de chambres, cabinet, cuisine, chambre de domestique, grenier, chambre à resserrer, cave, etc. S'adresser au magasin n°. 2, rue du Petit St. Jean.

4. Un joli appartement meublé, n°. 16, place St. François. S'adresser chez Mr. Diserens, même maison.

5. Le premier étage sur le derrière, remis à neuf, maison Failletaz, rue Grand St. Jean, n°. 38, ayant la vue de Montbenon. S'adresser au magasin n°. 25, place de Pépinet.

6. Un petit appartement, rue Martheray, n°. 38.

7. Le second étage, remis à neuf, de la maison Spach, place du Pont, n°. 1, composé de cinq pièces outre les dépendances.

8. Un appartement de chambre, cuisine, galetas, toit à porcs; de plus, un pré. S'adresser à P. J. Martin, boucher.

9. Le second et troisième étages de la maison n°. 12, rue de Bourg. S'adresser à Mr. Knab, rue Madelaine, n°. 1.

10. Un appartement qui sera remis à neuf, de chambre, cabinet et cuisine; un autre dit de chambre et cabinet. S'adresser à Pahud, cordonnier, rue Martheray, n°. 39.

11. Un appartement exposé au soleil et remis à neuf, composé de deux chambres, dont l'une est à alcove, d'une cuisine et de plusieurs dépendances, au troisième étage n°. 1, rue St. Pierre. S'adresser au second étage n°. 7, place St. Laurent.

12. Un appartement très-propre, ayant une belle vue, composé de 4 ou 6 pièces, cuisine et toutes les dépendances nécessaires, au troisième étage n°. 2, rue St. Pierre. S'adresser, pour le voir, à Mme. Kesseler, en dite maison.

13. Un petit appartement, rue Chaucrue, n°. 7.

14. Un grand appartement, au premier étage n°. 8, montée St. Laurent, composé de 3 grandes chambres et une petite, un corridor avec plusieurs armoires, et beaucoup d'autres dépendances; le tout réparé à neuf. S'adr. à J. G. Rupff père, n°. 56, rue de l'Halle.

15. Le second étage n°. 5 bis, au Chemin-Neuf. S'adresser à H. Gex, rue du Pont, n°. 16.

16. Le second étage n°. 23, rue du Grand St. Jean, composé de deux grandes chambres, alcove, cabinet et dépendances. S'adr. au troisième étage.

17. Deux appartemens remis à neuf, maison Vaucher-Veyrassat, derrière St. Pierre, n°. 9. S'adr. à Jaques Robellaz, rue de Bourg, n°. 30.

18. Deux appartemens meublés, ayant vue sur toute l'étendue du lac et des Alpes; on donneroit la pension si on le désire, à un prix très-modéré. S'adresser à l'hôtel du Lion-d'Or.

19. Un appartement, ayant vue sur le lac et la jouissance d'un jardin, maison David-Marcel, descente d'Ouchy, n°. 4.

20. Au n°. 19, rue de Bourg, le premier ou le second étage, avec toutes les dépendances nécessaires. S'adresser rue du Pré, n°. 24, second étage, près du Pont des Etuves.

21. Un petit salon à cheminée, suivi d'une chambre à coucher, meublés, indépendans et fermant avec une seule porte, en dehors de l'appartement de Mme. Porta-Collet, à la Cité.

22. Une jolie chambre à cheminée, meublée, avec ou sans la pension, au n°. 27, rue du Grand-Chêne.

23. Une chambre très-proprement meublée, ayant vue sur Montbenon et sur le lac, avec la pension. S'adresser maison Gaidon, rue des Terreaux.

24. Chambre meublée, au Pont, n°. 24. S'adresser dans la maison de Mme. veuve Chapuis, troisième étage.

25. Un cabinet avec ou sans meubles, au quatrième étage n°. 5, Cité-devant.

26. Un cabinet meublé ou non, au Chemin-Neuf, n°. 3, second étage.

27. Une chambre proprement meublée, maison Marindin, n°. 19, rue Escaliers-du-Marché.

28. Une chambre proprement meublée, à cheminée et à alcove, ayant la vue de Montbenon. S'adresser au premier étage n°. 42, rue Grand St. Jean.

29. A louer dans les premiers jours de Mars, au premier étage maison Knab, n°. 12, rue de Bourg, une très-bonne chambre à cheminée, meublée fort commodément, tout-à-fait indépendante; on pourroit à convenance recevoir la pension et être en bonne société. S'adresser au dit étage.

30. Cité-devant, vis-à-vis du Collège, une jolie chambre à cheminée, très-bien meublée, ayant vue sur la place St. Maure et bien exposée au soleil. S'adresser au troisième étage n°. 9, rue du Pont.

31. Une jolie chambre à cheminée, meublée, chez Lacombe, chapelier, rue du Pont.

32. Un cabinet non meublé, chez Cheseaux-Duperrut, boulanger, rue Grand St. Jean.

33. Une chambre meublée. S'adresser au troisième étage n°. 10, rue Petit St. Jean.

34. Une chambre, chez veuve Ravina et fils, place de St. François, n°. 19.

35. Un cabinet meublé et une petite cave. S'adr. à Mme. veuve d'Em. Vincent fils, sur le Pont des Etuves.

36. Rue de Bourg, n°. 19, un grand magasin avec un appartement, cave, etc. S'adresser rue du Pré, n°. 24, au second étage.

37. Présentement ou pour la St. Jean, un grand magasin, place St. Laurent, n°. 27. S'adresser au second étage dite maison.

38. Un local occupé jusqu'ici par un maître menuisier, situé dans un emplacement avantageux. S'adr. à Mme. veuve d'Em. Vincent fils, sur le Pont des Etuves.

39. Un fenil et une écurie, au n°. 8, rue Chaucrue.

APPARTEMENTS POUR LA ST. JEAN.

1. Plusieurs appartemens, et une grande chambre à cheminée, au midi; plus, un magasin avec deux arrière-magasins, à cheminée. S'adresser à Jüng, maître tonnelier, rue Mercerie, n°. 17.
2. Le troisième étage n°. 24, au Pont. S'adresser maison de Mme. veuve Chapuis, troisième étage.

3. Un appartement qui sera remis à neuf, au troisième étage n°. 39, rue Martheray, de chambre, cabinet et cuisine, sur le devant. S'adresser à Pahud, cordonnier, dite maison.

4. Un appartement ayant la vue du lac, au troisième étage n°. 39, rue Martheray; de chambre, cabinet, cuisine et galetas, occupé actuellement par Richter, tailleur. S'adresser à Pahud, cordonnier, même maison.

5. Un joli appartement sur le derrière, au second étage du n°. 20, au bas de la rue Cheneau-de-Bourg, composé de chambre, cuisine, cabinet et galetas; de plus, une chambre à cheminée. S'adresser au n°. 21, sur le petit Pont.

6. Un appartement de cinq pièces, parmi lesquelles un grand salon, cuisine et autres dépendances; le tout bien propre, Cité-dessous, maison Monastier. S'adresser au second étage.

7. Une cave avinée et parfaitement meublée de bons vases pour environ 80 chars, dans la maison n°. 30, rue de Bourg. S'adresser à Mr. Parmelin, au bas des Escaliers-du-Marché, n°. 3.

CONDITIONS OFFERTES.

1. Au bureau de Marie Baud, place de la Palud, n°. 16, il y a plusieurs places pour des cuisinières, pour des femmes de chambre et pour des domestiques ordinaires.

CONDITIONS DEMANDÉES.

1. Un jeune homme d'une vingtaine d'années, connaissant bien le service d'une maison, et très-recommandable, désireroit se placer comme domestique de maison. S'adresser à Chevalley, chez Mme. d'Aruffens, rue de Bourg, qui indiquera.

2. Un jeune homme âgé de 16 ans, ayant déjà du service, désireroit trouver une place de domestique. S'adresser à David Henrioud, à Gressy, près d'Yverdon.

3. Le bureau des domestiques, rue Madelaine, est de recheff pourvu de bonnes cuisinières, filles et femmes de chambre, bonnes d'enfant, cochers, jardiniers et autres, pour la ville, ses à l'entour et l'étranger, lesquels sont tous pourvus d'honorables témoignages de leurs mœurs.

4. Une fille de 25 ans, fidèle, propre, active, sachant assez de cuisine, désireroit se placer pour la fin de Mars. S'adresser au Bureau d'Avis.

5. Une nourrice, dont le lait est de 15 jours, désireroit avoir un enfant à nourrir chez elle. S'adresser chez François fils d'Etienne Vulliamy, à Oulens.

6. Une bonne nourrice, son lait de quatre mois, s'offre pour nourrir un enfant chez les parens. S'adresser chez Marie Baud, place de la Palud, n°. 16.

7. Une nourrice, dont le lait est d'environ 3 mois, désireroit trouver un enfant à nourrir chez les parens. S'adresser à Samuel Favez, à Bussy sur Morges.

8. Une nourrice, dont le lait est de 3 mois, désireroit trouver un enfant à nourrir chez les parens. S'adresser à la femme de Jean-François Fauquex, à Grandvaux.

EFFETS PERDUS.

1. Egare, au Casino, au concert de vendredi 22 Janvier dernier, une paire de lunettes montées en argent doré; on est prié de la remettre au Bureau d'Avis, contre 10 francs de récompense.

2. Perdu, dimanche matin, dans l'Eglise de St. François ou depuis l'Eglise jusqu'en Etraz, une bourse longue, brune, avec grains d'acier, contenant plus de 4 francs; la rendre, contre récompense, chez Mr. Larguier, rue d'Etraz, n°. 36, au second étage.

3. Un jeune homme ayant perdu son porte-feuille en maroquin rouge, son nom marqué en dedans, prie la personne qui l'a trouvé de le rendre, contre récompense, au troisième étage n°. 10, rue Petit St. Jean.

4. Perdu, mardi dernier, depuis le Grand St. Jean, passant par le Petit St. Jean, la montée de St. François, Bourg, près du Manège et Martheray, jusqu'à la Maison de Force, une clef de montre en cornaline rouge et une petite clef; les rendre, contre récompense, au Bureau d'Avis.

5. Dans la soirée du 11 Février, un chapeau garni d'un crêpe est tombé d'un char sur la route entre Morges et Lausanne; le rapporter, contre récompense, à Mr. Bertrand-Miéville, chapelier, place St. François.

6. Le 2 courant, perdu, depuis le Château de Bétuzy jusqu'à l'Eglise catholique, un livre, dit paroissien; le rendre, contre récompense, à J. Nègre, n°. 5, montée St. Laurent.

7. Perdu, dans la matinée du samedi 13 courant, une topaze montée en épingle; la rendre, contre récompense, au bureau de Mr. Van der Muellen-Felss.

8. Jeudi 11 courant, depuis la Cité-derrière jusqu'à la campagne du Pavement, perdu une grosse agathe montée en épingle; la rendre, contre récompense, au 3^e. étage n°. 27, Cité-derrière.

9. Vendredi 5 Février, perdu dans la salle du concert au Casino, un mouchoir de poche de batiste coton, marqué S. N.; le rapporter au n°. 10, derrière St. Pierre.

10. Samedi, à Bussigny, perdu un petit cochon blanc et noir; le rendre, contre récompense, chez François Barraud, à Bussigny.

11. Il s'est égaré, dimanche 7 courant, une petite chienne de chasse, manteau-blanc, noir et roux; la ramener, contre récompense, chez Salomon Miéville, à Lonay.

EFFET VOLÉ.

1. La personne qui a enlevé samedi soir, au Café Pahud, un manteau vert-à-manches, col en pelisse, est invitée à le rapporter, si elle ne veut pas s'exposer à des désagréments.

ANNONCES DE MARIAGES A LAUSANNE.

Dimanche 14 Février 1836.

Jean-Jacques Eich, veuf, et Marguerite Liechty.

Louis Dubois et Madelaine-Henriette Dusserre.

Jean-Daniel Gessenay et Jeanne-Marie Corbaz.

Samuel Pahud et Jeanne-Louise Henny.

Jean-Jacques Brounner, veuf, et Thérèse Bonnet.

Henri-Frédéric Gorgerat et Jeanne Rouge.

George-Frédéric Marx et Françoise Gilliéron.

Jean-David Verrey, veuf, et Susanne-Françoise-Louise-Julie Demontet.

MORTS A LAUSANNE. — FÉVRIER 1836.

Le 4, Un enfant du sexe féminin, mort 45 heures après sa naissance, fille de Samuel-Rodolph Rouge, du Mont, agriculteur.

— — Un enfant du sexe féminin, mort 32 heures après sa naissance, fille de Samuel-Rodolph Rouge, du Mont, agriculteur.

Le 5, Samuel-Séville Henny, de Corcelles-le-Jorat, marchand de vin, âgé de 52 ans.

— — Henri-Louis Mathey, de Dombresson, Canton de Neuchâtel, horloger, âgé de 36 ans.

— — Fréderique-Charlotte Chapuis, veuve de Jean-Frédéric Amy, de Lausanne, âgée de 83 ans.

— — Louise fille de François-Gabriel Béroud, d'Ecotaux, menuisier, âgée de 7 mois.

— — Christ Hoffer, de Signau, Canton de Berne, horloger, âgé d'environ 78 ans.

— — Jean-Frédéric fils de Jean-François Cerez, de Maracon, agriculteur, âgé de 10 ans et 2 mois.

Le 6, Elisabeth-Antoinette fille de David Combet, de Chambévent, journalier, âgée de 18 ans et 8 mois.

Le 7, Un enfant du sexe masculin, venu mort au monde, fils de Jean-Abram-Paul Cherpliod, de Chexbres, fermier.

— — Un enfant du sexe féminin, mort 14 jours après sa naissance, fille de Louis Gallandat, de Boveret, cordonnier.

Le 8, Charles-Henri Fraser, de Londres, capitaine au service de Sa Majesté Britannique, âgé de 36 ans.

— — Henriette fille de Jean-Christian Morff, d'Orlikon, Canton de Zurich, âgée de 17 ans.

— — Pierre-Franç. Bovey, de Chanéaz, voiturier, âgé de 56 ans.

— — Emma-Frédérique fille de Jules-Auguste Grosclaude, du Locle et Valangin, tailleur, âgée de 11 mois.

— — Un enfant du sexe masculin, mort 24 heures après sa naissance, fils de Charles-Alexandre Morgenthaler, de Coïssins, négociant.

— — Un enfant du sexe masculin, mort 23 heures après sa naissance, fils de Charles-Alexandre Morgenthaler, de Coïssins, négociant.

Le 9, Susette fille de Jean Jaunin, de Fey, domestique, âgée de 23 ans.

— — Augustine-Louise Comte, veuve d'Etienne Laberi, de Bazzanasio, royaume de Sardaigne, professeur de langue italienne, âgée de 38 1/2 ans.

Le 10, Jacques-David Noverraz, de Lutry et Cully, batelier, âgé de 71 ans et 10 mois.

Le 11, David-Henri Piguet, du Chenit, horloger, âgé de 54 ans.

— — Un enfant du sexe masculin, venu mort au monde, fils de Catherine Pethmann, de Montbeillard, tailleur.

Le 12, Jean-Louis fils de Marc-Louis Dubrez, de Lausanne, marchand de vin, âgé de 11 mois.

— — David-Samuel Mottier, d'Ormond-dessous, âgé d'environ 60 ans.

— — Jean-Pierre-Henri Mogeou, de Lausanne, batelier, âgé de 82 ans.

Le 13, Esther-Elisabeth Bournand, veuve de Pierre-Samuel Tisot, de Montaubion et Chardonay, âgée de 75 1/2 ans.

— — Auguste-Louis fils d'Abraham-Louis Chapuis, d'Epalinges, cordonnier, âgé de 2 ans et 3 1/2 mois.

PRIX DES GRAINS.

LAUSANNE, 13 Février 1836. — Froment, de 18 à 19 1/2 batz. — Méteil, de 14 1/2 à 16 batz. — Avoine, de 6 à 7 batz.

La moyenne du froment, 18 batz 7 1/2 rap.

MOUDON, 8 Février 1836. — Froment, de 16 à 18 batz. — Méteil, de 12 à 13 batz. — Avoine, de 6 à 7 batz.

VEVEY, 9 Février 1836. — Froment, de 17 à 19 1/2 batz. — Méteil, 13 à 14 batz. — Avoine, de 6 1/2 à 7 1/2 batz.

YVERDON, 9 Février 1836. — Froment, de 17 à 18 batz. — Méteil, de 14 à 15 batz. — Avoine, de 5 1/2 à 7 batz.

La moyenne du froment, 17 batz 6 rap.